

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024

Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance du matériel et du logiciel informatique et du logiciel de la bibliothèque

Vu la proposition de la société Biblix Systemes à Moissy-Cramayel

DEC2025_1

Objet : Contrat de maintenance du matériel et du logiciel de la Bibliothèque

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société Biblix Systemes un contrat de maintenance du matériel informatique et du logiciel de la bibliothèque.

ARTICLE 2 : Le montant annuel du contrat s'élève à 1 844.05 € HT et la durée du contrat est de 1 an renouvelable 2 fois.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 13 janvier 2025

Le Maire,

A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 janvier 2025

Et de la publication le 13 janvier 2025